



Fonctionnement et maintenance des colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères



Signalement panne par la mairie par mail à
colonneom@sictom-chateauneuf.fr

SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire (45)

Contexte

- Le SICTOM dispose de colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères qui ont été implantées entre 2012 et 2019 sur des terrains communaux ou sur des terrains appartenant à des bailleurs sociaux (LOGEM LOIRET – VALLOGIS). Ces installations ont fait l'objet de conventions bi ou tripartites.
- Les colonnes ont été implantées dès lors que 40 foyers étaient concernés par ce mode de collecte. La participation du SICTOM était alors de 100% (fourniture, transport, déchargement, génie civil).
- Pour les terrains communaux, ce seuil a été ramené à 30 foyers concernés en 2016.
- Le SICTOM n'a pas financé de colonnes implantées sur des terrains privés. Une convention le permet pourtant, mais le propriétaire privé prend en charge intégralement les frais associés (fourniture, transport, déchargement, génie civil).
- Le nombre de colonnes enterrées : 34 - semi enterrées : 57
- Le coût de mise en place (fourniture, transport, déchargement, génie civil) pour colonnes enterrées est supérieur aux coûts des colonnes semi enterrées
- Coûts estimatifs unitaires : en euros HT

Travaux de génie civil pour pose de 1 colonne OM semi enterrée	4 300
Travaux de génie civil pour pose de 1 colonne OM enterrée	5 790

Fourniture – transport - déchargement 1 colonne OM semi enterrée	6 600
Fourniture – transport - déchargement 1 colonne OM enterrée	7 700

Photos des colonnes enterrées



Système d'accroche de la colonne par la grue



Modalités de collecte : levage de la partie mobile de la colonne – plateforme de sécurité lors de la collecte

Photos des colonnes semi-enterrées

Système d'accroche de la colonne par la grue



Modalités de collecte : levage de la partie mobile de la colonne

Fonctionnement du contrôle d'accès à la colonne

Pour utiliser les colonnes,
munissez-vous de votre badge d'accès,
et **suivez les étapes :**



Positionnez votre badge au niveau du rond blanc sur le lecteur. **Attendez 3 à 5 secondes un déclic.** Le voyant vert s'allume.

Ouvrez le tambour et déposez vos sacs de déchets ménagers.

Fermez le tambour.

Vous pouvez déposer des sacs de 50 litres maximum.

Lorsque vous quittez votre logement, votre badge doit être retourné au SICTOM :

Z.I. St Barthélémy - BP 97
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

www.sictom-chateauneuf.fr
02 38 59 50 25



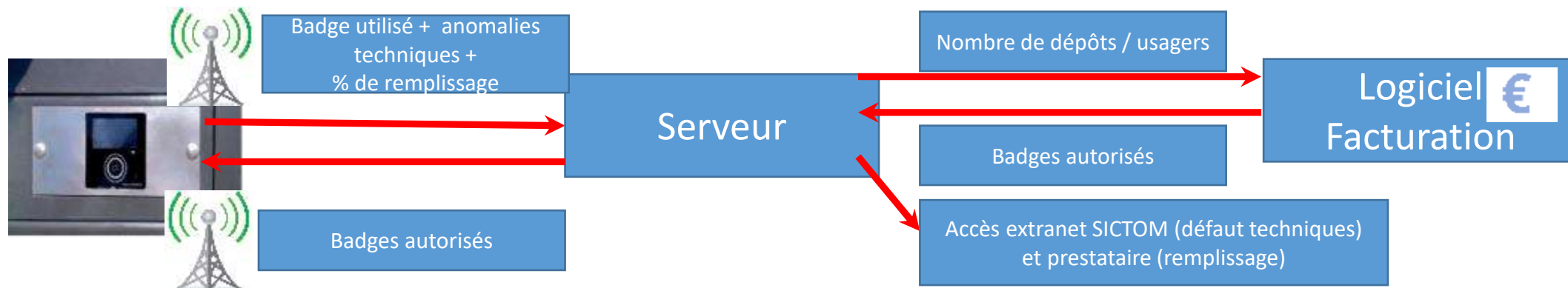
Le service déchets ménagers est financé par une redevance.

Renseignements et tarifs auprès de l'accueil du SICTOM ou sur notre site internet.

Problématiques rencontrées :

- Non respect du temps de latence pour la détection du badge usager par le lecteur
- Non respect du volume du sac utilisé d'où la présence de sacs d'un volume > 50 l au sol
- Forçage des utilisateurs pour le dépôt des déchets et fermeture du tambour = sacs bloqués
- Absence de badge ou badge inactif = sac au sol

Le fonctionnement des colonnes



- Le lecteur (contrôle d'accès) fonctionne à l'aide d'une batterie et transmet tous les matins vers 2h00 via réseau GSM vers un serveur les informations suivantes :
 - numéro du badge utilisé et identification du déposant
 - niveau de la batterie
 - remplissage de la colonne (1 ouverture tambour = 1%)
 - dernière date de vidage
 - tambour bloqué par un sac
 - date de la dernière transmission d'information. En zone rurale, la transmission peut parfois prendre quelques jours (1-2 colonnes récurrentes sur le territoire du SICTOM)
 - Badges autorisés à déposer -> Désormais, depuis juillet 2019, tous les badges de dossiers d'usagers actifs permettent l'ouverture de toutes les colonnes du SICTOM

Votre service déchets en cas de signalement de panne / dysfonctionnement

Intervention d'un agent du SICTOM du lundi au vendredi (plus ponctuellement : présence d'un agent le samedi):

- Intervention sur les colonnes suite aux anomalies transmises par le lecteur de la colonne
- Intervention suite à un signalement d'anomalie par un usager ou par les mairies

Attention : La présence de sac au sol n'est pas un indicateur de colonne en panne
Ce type de sac ne passe pas dans le tambour de la colonne



Photo tambour coincé par un sac



Vandalisme et incident: -> intervention SICTOM ou prestataire de maintenance



Choc avec un véhicule



Poignée arrachée et bouteille coincée



Tambour forcé



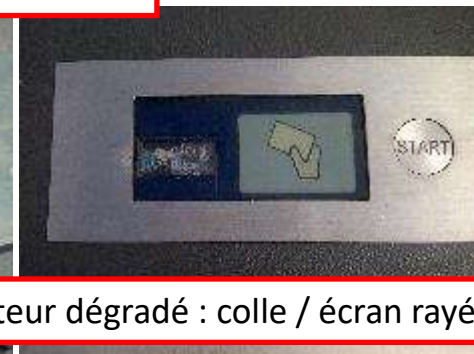
Casse d'usure suite forçage régulier



Tambour forcé



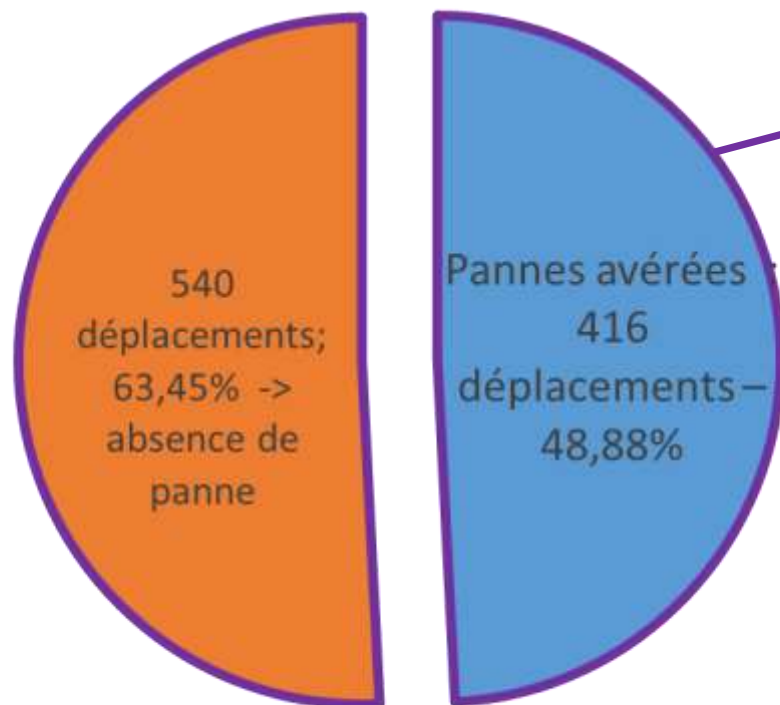
Lecteur dégradé : colle / écran rayé



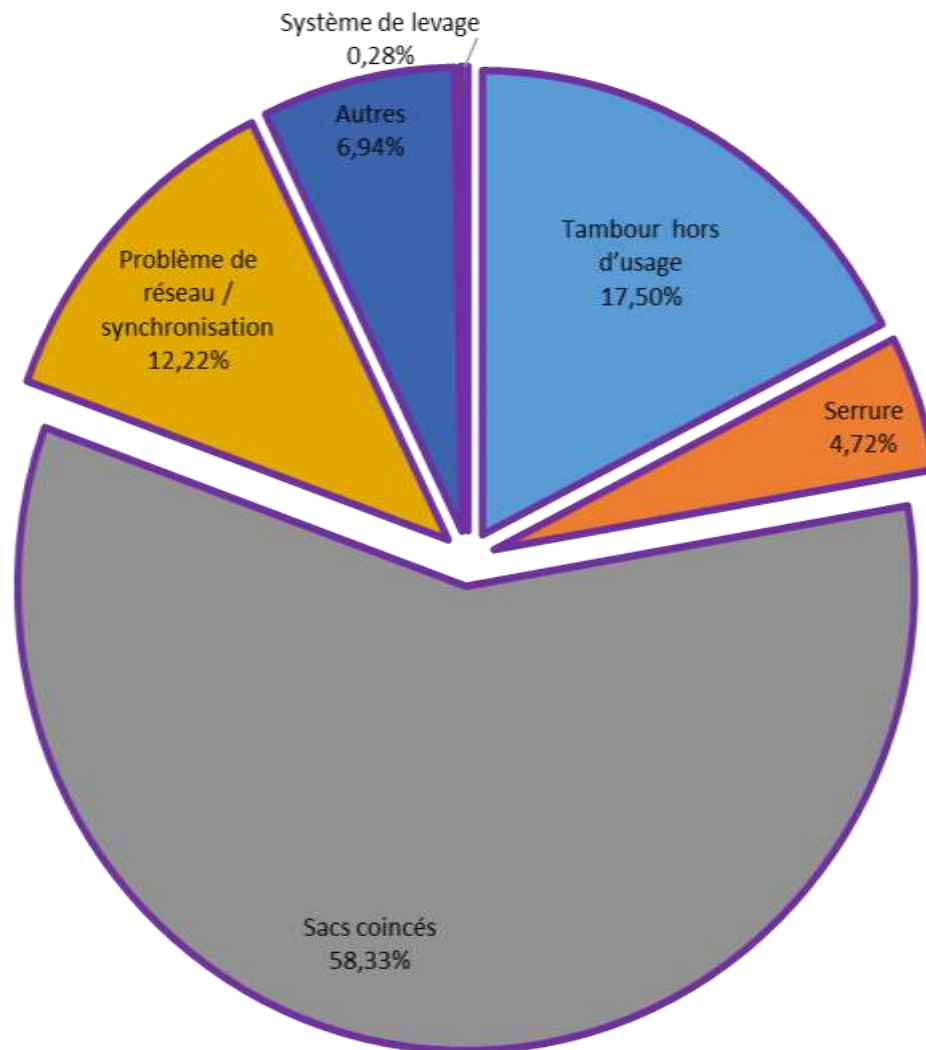
...

La typologie de nos pannes / signalement / alerte colonnes

Suite signalements / alertes colonnes : 851 déplacements du 1/1/2020 au 3/10/2020



416 pannes avérées* du 1/1/2020 au 3/10/2020



Notre gestion de la panne

Signalement par la mairie par mail à colonneom@sictom-chateauneuf.fr

Signalement par usagers

Information de la colonne

Réponse du SICTOM sur prise en charge du signalement

Déplacement et diagnostic par technicien SICTOM

-> Réparation immédiate + ramassage des sacs par technicien ou prestataire de collecte en fonction du nombre et volume de ces derniers sans dépense pour la mairie

Information mairie colonne réparée

-> Réparation impossible par le technicien SICTOM :

- ramassage des sacs par technicien ou prestataire de collecte en fonction du nombre et volume de ces derniers sans dépense pour la mairie
- pose de bacs provisoires dans la journée pour continuité du service (selon heure de signalement et d'intervention terrain)
- demande au prestataire : collecte de ces bacs dans le cadre de la collecte habituelle sur la commune + collecte supplémentaire dans la semaine si réparation non encore effectuée
- demande d'intervention du prestataire de maintenance (marché : intervention sous 48h) avec fourniture pièces SICTOM
- maintien et collecte des bacs provisoires dans l'attente de l'intervention

-> Suite réparation prestataire de maintenance : retrait des bacs par le SICTOM au plus vite suite à l'intervention de maintenance et remise en fonctionnement de la colonne

Si absence de panne / anomalies constatées par technicien :

Pas de collecte de sac -> information mairie (dépôt sauvage)

Les prestations associées aux colonnes OM

- En régie :

-Maintenance courante en cas de panne ne nécessitant pas l'usage d'une grue : batterie, sacs coincés, tambour à changer, lecteur à changer...

-Lavage ponctuel des colonnes OM : tambour, lecteur, partie externe ne nécessitant pas l'usage d'une grue

- En prestation :

- Maintenance curative nécessitant l'usage du camion grue : problème sur portes de vidage, axe, plateforme de sécurité...

- Maintenance préventive : graissage ...

- Lavage / désinfection globale de la colonne (partie externe, interne, cuve béton) : 3 prestations annuelles par an pour 9080 euros HT par campagne (* 3 fois par an) (2 prestations annuelles dans le marché précédent)

->Nécessité d'une coordination avec le collecteur afin d'intervenir (colonnes vidées)